

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

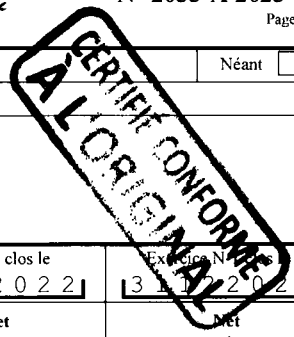
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01071  
Numéro SIREN : 534 064 589  
Nom ou dénomination : 2A BTP

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005585



Désignation de l'entreprise SAS 2A BTP Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 80 CHEMIN DES MARTINETS 74150 ST EUSEBE  
 Numéro SIRET \* 5 3 4 0 6 4 5 8 9 0 0 0 1 1  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>		<b>Net</b>	
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	140 718	72 730	67 988	60 275
	Immobilisations financières * (1)	040	042	5 000		5 000	5 000
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	145 718	72 730	72 988	65 275
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	25 272		25 272	15 894
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	2 819		2 819	4 961
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	134 502		134 502	180 150
	Charges constatées d'avance *	092	094				3
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	162 593		162 593	201 008
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	308 311	72 730	235 581	266 283

		<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N NET</b>		<b>Exercice N-1 NET</b>	
				<b>1</b>		<b>2</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * )	131	132	118 286		66 922	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		43 690		51 364	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		163 076		119 386
	Provisions pour risques et charges	154					
	<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		51 755		46 780	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 922		1 964	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N )	169	172	18 827	800	98 152	
	Produits constatés d'avance	174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		72 505		146 897	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		235 581		266 283	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	33 502
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 406
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 250

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2A BTP		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						[ 3 1 1 2 2 0 2 2 ]		[ 3 1 1 2 2 0 2 1 ]					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210							
	Production vendue	biens		215		214							
		services *			217		218	217 708		220 168			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226				3 275			
	Autres produits					230	2			983			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	217 710		224 427			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1 872		1 163				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	27 374		24 446				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244	3 278		3 239				
	Rémunérations du personnel *					250	74 244		74 244				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	35 742		35 866				
	Dotations aux amortissements *					254	22 693		21 465				
	Dotations aux provisions					256							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				5		1				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)						264	165 208		160 424				
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	52 502		64 002				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	40		91				
	Produits exceptionnels (IV)					290	1 250						
	Charges financières (V)					294	1 036		962				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				139		300			
Impôts sur les bénéfices *					(VII) 306	8 927		11 467					
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>						310	43 690		51 364				
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	43 690	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	8 927						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247				330	90						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies A)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructurées de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Divers* ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1			52 707	Déficit col. 2		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : * .....				dont imputés sur le résultat :							360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col. 1			52 707	Déficit col. 2		370	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



**2A BTP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 80 Chemin des Martinets, 74150 SAINT EUSEBE**  
**534 064 589 RCS ANNECY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 19 MAI 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 43 689,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 689,72 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	56 310,28 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 1 000,00 euros par action	100 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

71 500,00 euros, soit 715,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 500,00 euros

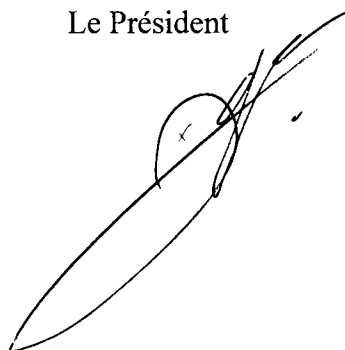
Exercice clos le 31 décembre 2020 :

71 429,00 euros, soit 714,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 429,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Certifié conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.